

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Aujourd'hui quatorze décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : **Présents** : Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, M. Philippe MALET, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, Mme Valérie CHARLES, M. Christophe BELABBES, M. Thierry COLLARD, Mme Céline HEBERT, M. Bruno NOTTIN, Mme Sarah CHBIHI KADDOURI, M. Edouard WEBER, M. Manuel RIBEIRO, Mme Myriam BESSON.

Ont donné délégation de vote :

- Mme Françoise CHESNOY à Mme DURY Nelly
- M. Dominique DELANDRE à M. Benoît DIGEON
- Mme Joëlle VATRIN à Mme Valérie CHARLES
- M. Jean-René COQUELIN à Mme Nadia GUITARD
- Mme Dominique BABIN à Mme Sylviane HOUDRÉ
- M. Jacques-Éric DELATRE à M. Philippe VAREILLES
- M. Fabrice BOUSCAL à M. Philippe MALET
- M. Vincent LAZZAROTTO à M. Charles TERRIER
- Mme Nora MEZIANE à Mme Sylviane HOUDRÉ
- M. Fabien LÉON à M. Charles TERRIER
- Mme Delphine DECHAMBRE à Mme Nelly DURY
- Mme Caroline BOURRY à Mme Valérie CHARLES
- Mme Marine SCHEFFER à Mme Nadia GUITARD
- M. Thomas DAVID à M. Philippe VAREILLES
- Mme Marine POUILLET à M. Benoît DIGEON
- M. Christian VILAIN à M. Edouard WEBER
- M. Ali LEYLEK à M. Philippe MALET

--==--

Mme HOUDRÉ remplit les fonctions de secrétaire.

--==--

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2020

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 16 Novembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Souscription d'un emprunt de 952 600 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire pour le financement des investissements prévus au budget 2020
(Arrêté n° D 20/024 reçu en Sous-Préfecture le 12/10/2020)

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre de l'appel à projet d'intérêt communal 2020, pour la sécurisation de 2 ouvrages d'art en centre-ville, Pont Neuf et passerelle Pinon, à hauteur de 14,12 % du montant HT de l'opération, soit 60 000 €.
(Arrêté n° D 20/025 reçu en Sous-Préfecture le 13/11/2020)

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 14 mai 2018 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS.

MARCHÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ÉCOLE GENÉBRIER

Mission de contrôle technique

Avenant n°1

Sté SOCOTEC CONSTRUCTION - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Montant : 450.00 € HT

Date de notification : 05/11/2020

MISE EN CONFORMITÉ INCENDIE ET HANDICAPÉ CENTRE NELSON MANDELA

Mission S.P.S.

Sté QUALICONSULT SECURITÉ - 45650 SAINT JEAN LE BLANC

Montant : 3 720.00 € H.T.

Date de notification : 05/11/2020

MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ P.M.R. DU CENTRE NELSON MANDELA

Mission Contrôle Technique

Sté SOCOTEC CONSTRUCTION - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Montant : 7 500.00 € H.T.

Date de notification : 05/11/2020

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE - FAISABILITE ET PROGRAMMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE ÉDUCATIF ENFANCE/JEUNESSE SUR LE SECTEUR EST DE LA COMMUNE DE MONTARGIS

Sté OXYLIUM - 45000 ORLÉANS

Mandataire du groupement

Sté EFFILIOS - 86000 POITIERS

Co-Traitant du groupement

Sté ASCISTE INGENIERIE - 37000 TOURS

Co-traitant du groupement

Montant : 22 720.00 € H.T.

Date de notification : 17/11/2020

MISSION GÉOTECHNIQUE, AVEC RECHERCHE D'AMIANTE ET HAP AINSI QU'UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTAL PORT ST ROCH

Sté ANTEA GROUP - 45166 OLIVET

Montant : 37 890.00 € HT

Date de notification : 18/11/2020

CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL MARCOWEB

Sté AGYSOFT - 34790 GRABELS

Montant : 1 832.00 € HT pour une année (durée du marché 5 ans)

Date de notification : 18/11/2020

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, MÉCANIQUES COMPRENANT LE DÉPLACEMENT, LA MAIN D'ŒUVRE ET LES PIÈCES DÉTACHÉES D'UN SANITAIRE POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE MONTARGIS

Sté PROTECSAN - 01480 CHALEINS

Montant : 3 700.00 € H.T. pour une année (durée du marché 3 ans)

Date de notification : 26/11/2020

APPELS D'OFFRES OUVERTS

NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS DE CIRCULATION, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Lot n°6 - Petits travaux d'entretien

Avenant n°1

ESAT « LES RATELIERS » - 45200 AMILLY

Montant : -15 925.51 € HT (moins-value)

Date de notification : 10/11/2020

ACCORD CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT

Néant

* * *

DÉCISION MODIFICATIVE - EXERCICE 2020

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fin d'exercice,

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du Budget 2020 telle qu'elle est présentée et qui s'équilibre à la somme de **285 390,00 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 233 840,00 € pour la section d'Investissement
- ✚ 51 550,00 € pour la section de Fonctionnement.

Adopté à la MAJORITÉ par 25 voix POUR, 5 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI) et 3 ABSTENTIONS (M. VILAIN, M. WEBER, Mme BESSON)

CRÉANCES ÉTEINTES - EXERCICE 2020

Vu l'état de produits irrécouvrables présenté par le Comptable Public,

Vu le jugement de clôture pour insuffisance d'actif du Tribunal de Commerce d'Orléans concernant un débiteur de la Commune,

Le Conseil Municipal acte que la somme totale de 278,88 € concernant un emplacement loué pour la Foire de Printemps 2016 est irrécouvrable et sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 920 - article 6542 « créances éteintes ».

Adopté à l'UNANIMITÉ.

BUDGET DE LA VILLE 2021

Le Conseil Municipal approuve le Budget Principal 2021 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **30 022 060 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 23 407 100 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 6 614 960 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITÉ par 25 voix POUR et 8 CONTRE (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI, M. VILAIN, M. WEBER, Mme BESSON).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal décide de voter, ainsi qu'il suit, le montant des subventions aux différentes Sociétés ou Associations ci-dessous dénommées, au titre de l'Exercice 2021 :

NOM des ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS MUNICIPALES 2021
CHAPITRE 920-0200-6574 - CHARGES DE PERSONNEL	
Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	51 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 020	51 000,00
CHAPITRE 920-0242-6574 - FÊTES PUBLIQUES	
Comité des Fêtes	3 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0242	3 000,00
920-0251-6574 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
ACPG-CATM	300,00
Amicale des Anciens Marins	100,00
Ass. Républicaine des Anciens Combattants du Montargois A.R.A.C	80,00
F.N.A.C.A.	200,00
Union Nationale des Combattants de Montargis	100,00
Souvenir Français	200,00
A.N.C.A.C.	100,00
Amicale des Anciens Combattants	1 000,00
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0251	2 580,00
CHAPITRE 920-048-6574 - ACTIONS EUROPÉENNES & INTERNATIONALES	
Comité de Jumelage	3 000,00
Amis de Greven	400,00
Amis de Crowborough	600,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 048	4 000,00
TOTAL CHAPITRE 920	60 580,00
CHAPITRE 922-2011-6574 - ENSEIGNEMENT	
Aux 14 écoles p/voyages de fin d'année	33 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 922 - 2011	33 000,00
TOTAL CHAPITRE 922	33 000,00
CHAPITRE 923-331-6574 - ACTION CULTURELLE	
Alliance Musicale	4 000,00
Les Amis du Conservatoire	1 500,00
Amis de l'Eglise Sainte-Madeleine	300,00
Photo Ciné Club du Gâtinais	1 500,00
Le Réveil de la Chaussée	3 000,00
Association Florale et Horticole du Gâtinais	150,00
Amitiés Chine Montargis	1 000,00
Scouts et Guides de France Mains Ste Honorine des 3 canaux	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 923 - 331	11 950,00
TOTAL CHAPITRE 923	11 950,00

CHAPITRE 924-402-6574 - CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	
U.S.M. MONTARGIS	100 000,00
U.S.M. MONTARGIS MAD	15 636,24
U.S.M. Rugby	25 000,00
U.S.M. Badminton	6 500,00
U.S.M.M. Section Football	50 000,00
U.S.M.M. Section Football MAD	4 872,96
U.S.M.M. Cyclotourisme	1 000,00
U.S.M.M. Plongée	4 500,00
U.S.M Cyclisme	3 000,00
U.S.M Handball	25 000,00
U.S.M Handball MAD	12 765,96
Aviron-club Montargis Gâtinais	5 000,00
Fémina	20 000,00
Fémina MAD	5 876,00
Modélisme Naval	110,00
Twirling Sport en Gâtinais	2 500,00
Canoë-Kayak Montargois et Vallée du Loing (C.K.M.V.L.)	1 200,00
Cercle Pasteur Gym	20 000,00
Cercle Pasteur Tir	7 000,00
Cercle Pasteur Tennis de table	2 500,00
Académie d'escrime de Montargis	10 000,00
Aide Coupons Sport	1 500,00
Echiquier du Gâtinais	300,00
AMHANDA Sport	7 000,00
Nordictif sport et santé	1 200,00
Les Amazones	1 200,00
Enveloppe qui reste à répartir sur 2021 (2^{ème} acompte)	180 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 924 – 402	512 161,16
CHAPITRE 925-520-657362	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	400 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 657362	400 000,00
CHAPITRE 925-523-6574	
Les restaurants du Coeur	10 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 523 - 6574	10 000,00
CHAPITRE 925-520-6574 - INTERVENTIONS SOCIALES	
Club des Retraités S.N.C.F.	150,00
Mouvement Vie Libre	500,00
Le Pigeon Voyageur Montargois	500,00
U.A.I.C.F.	300,00
Montargis Accueil ex A.V.F.	100,00
Secours Populaire Français	1 000,00
U.N.R.P.A.	1 000,00
M.R.A.P.	100,00
Association Groupement des Locataires CNL du Montargois	300,00
Alcool - Dépendance - Danger	300,00
Scouts et guides de France	500,00

Egide	500,00
Amicale du personnel du commissariat de la police de Montargis	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	10 750,00
Association des Amis des Quatre Saisons	20 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	20 000,00
TOTAL CHAPITRE 925	440 750,00
CHAPITRE 928-8320-6574 – ASSOCIATION SPÉCIFIQUE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	
Loiret nature environnement	150,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 928-8320	150,00
TOTAL CHAPITRE 928	150,00
CHAPITRE 929-911-6574 - ACTION ÉCONOMIQUE	
Ass. "Promotion des Marchés de Montargis"	9 000,00
Union Commerciale de Montargis	25 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 929 - 911	34 000,00
TOTAL CHAPITRE 929	34 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 092 591,16

Adopté à l'UNANIMITÉ.

8 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI, M. VILAIN, M. WEBER, Mme BESSON)

Étant précisé que les élus se trouvant concernés par une Association n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à cette Association.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA GESTION 2019 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DU STATIONNEMENT PAYANT

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public du stationnement payant sur et hors voirie pour l'exercice 2019, soumis à l'examen de la Commission Consultative des Usagers des services publics locaux le 09 décembre 2020.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA GESTION 2019 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'énergie calorifique pour l'exercice 2019, soumis à l'examen de la Commission Consultative des Usagers des services publics locaux le 09 décembre 2020.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA GESTION 2019 DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ DE GESTION DES PISCINES MUNICIPALES

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de gestion des piscines municipales du Lac et Girardy pour l'exercice 2019, soumis à l'examen de la Commission Consultative des Usagers des services publics locaux le 09 décembre 2020.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ANTAÏ POUR LA GESTION DES FPS

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention passée avec l'ANTAÏ (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) pour le traitement des Forfaits Post Stationnement (FPS) arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI).

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'EPFLI POUR LE PORTAGE DE L'OPÉRATION LECLERC

Vu la délibération n°19-026 du 08/04/2019,

Vu la convention cadre et la convention de portage en découlant, signées avec l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) dans le cadre du projet de revitalisation du quartier Leclerc dans les secteurs définis,

Considérant la nécessité d'inclure une parcelle complémentaire, pour rendre plus homogène les aménagements futurs, et faciliter les opérations de quasi remembrement dans la partie Nord de la Mairie,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) pour l'immeuble complémentaire AN 95, du 77 rue du Général Leclerc à Montargis, aux mêmes conditions que celles de la convention initiale.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI).

M. VILAIN, M. WEBER et Mme BESSON ne participent au vote.

PROGRAMMATION ET TARIFS DES ACTIVITÉS SÉNIORS 2021

La Ville de Montargis organise différentes activités, gratuites ou payantes, à l'intention des retraité(e)s de Montargis. Ainsi, Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités « au choix » proposées et cela sans conditions de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut, en outre, participer aux autres activités « au choix », en acquittant le tarif décidé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe le tarif du programme d'activités « au choix » définies pour l'année 2021 comme suit :

- ⇒ 35 € pour l'Opérette
- ⇒ 49 € pour les autres activités
- ⇒ 65 € pour les invités seniors d'autres communes

CHAMBORD : jeudi 15 et mardi 20 avril 2021

MEAUX : Mardi 20 mai 2021

PROVINS : samedi 19 et samedi 26 juin 2021

PARIS - L'HÔTEL DE VILLE ET L'ATELIER DES LUMIÈRES : jeudi 30 septembre et jeudi 7 octobre 2021

REPAS SPECTACLE : dimanche 17 octobre 2021 à la Salle des Fêtes

COMÉDIE MUSICALE : dimanche 07 novembre 2021 à la Salle des Fêtes

COLIS DE NOËL : Distributions mardi 07 et mercredi 08 décembre 2021

COLIS DE NOËL HOSPITALISÉS : Distributions les 15, 16 et 17 Décembre 2021

REPAS DE NOËL : Vendredi 25 décembre 2021 au Foyer Émile-Cousin

et arrête le programme des activités payantes comme ci-après :

LE PAYS BASQUE FRANCAIS ET ESPAGNOL : du 11 au 15 mai 2021

TARIF 762 € (acompte de 100 € à verser à l'inscription + 80 € pour chambre individuelle)

ESCAPADE EN CORRÈZE : du 02 au 03 juin 2021

TARIF 320 € (+29 € pour chambre individuelle)

SPECTACLE SHEN YUN - PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS : Dimanche 04 juillet 2021

TARIF 112 €

LES TRÉSORS DE VAL DE LOIRE : du jeudi 02 au vendredi 03 septembre 2021
302 € (+ 127 € pour chambre individuelle)
DÉCOUVERTE DE NAPLES : du dimanche 19 au vendredi 24 septembre 2021
1 298 € (acompte de 200 € à verser à l'inscription + 158 € pour chambre individuelle)

Etant précisé que ce programme est susceptible d'être modifié au regard la situation sanitaire.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI).

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR 10 JEUNES MONTARGOIS : NOUVELLE CONSULTATION DES AUTO-ÉCOLES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2008 approuvant la mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire pour dix jeunes montargois et toute délibération du Conseil Municipal afférente à l'action « bourse au permis de conduire pour dix jeunes montargois »,

Considérant que de plus en plus de jeunes préparent leur examen du code de la route sur des plateformes en ligne et que l'apprentissage de la conduite sur véhicule avec boîte de vitesses automatique se développe,

Considérant, par ailleurs, que de jeunes Montargois sont actuellement bénéficiaires de la bourse au permis de conduire,

Considérant, enfin, la nécessité de modifier l'article 4 de la charte des engagements entre la Ville de Montargis et le bénéficiaire de la bourse au permis de conduire afin d'en autoriser une éventuelle prolongation de 2 ans pour les cas exceptionnels,

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une nouvelle consultation des auto-écoles afin de poursuivre l'action « Bourse au permis de conduire pour dix jeunes Montargois » tout en diversifiant l'offre de formation et autorise le Maire à signer tous les documents afférant à cette action et notamment les conventions de poursuite de partenariat pour les dossiers en cours ;

Le Conseil Municipal approuve également la modification de l'article 4 de la charte des engagements entre la Ville de Montargis et le bénéficiaire de la bourse au permis de conduire.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (M. VILAIN, M. WEBER, Mme BESSON).

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR DIX JEUNES MONTARGOIS : NOUVELLE CHARTE DES ENGAGEMENTS ENTRE LA VILLE ET UNE JEUNE MONTARGOISE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2008 approuvant la mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire pour dix jeunes montargois ?

Vu la charte des engagements entre la Ville de Montargis et la jeune Montargoise bénéficiaire de la bourse au permis de conduire signée le 22 septembre 2017,

Considérant les circonstances particulières du parcours de la jeune Montargoise et l'avis favorable de la Mission Locale et du comité de suivi de la bourse au permis de conduire,

Le Conseil Municipal approuve la prolongation exceptionnelle des droits d'une jeune Montargoise et autorise le Maire à signer une nouvelle charte des engagements qui tiendra compte du montant de 200 euros déjà versé par la Ville à l'auto-école partenaire.

Adopté à l'UNANIMITÉ

CRÉATION DE JARDINS PARTICIPATIFS DANS LES QUARTIERS KENNEDY ET CHAUTEMPS

Vu le projet de création de jardins participatifs mené avec les habitants des quartiers Kennedy et Chautemps, dans les parcs situés à l'arrière du gymnase du Château et du centre Nelson Mandela,

Considérant qu'une première étape de co-conception a été menée de juillet à novembre 2019 avec les habitants et les associations de quartiers (cadrage et mobilisation des acteurs, co-conception sur sites, conception et scénarisation),

Considérant la nécessité de réaliser la seconde phase et notamment la fabrication de mobiliers en bois, en partenariat avec le lycée professionnel du Château Blanc à CHÂLETTE SUR LOING,

Considérant, par ailleurs, l'engagement des bailleurs sociaux LOGEMLOIRET et de VALLOIRE HABITAT pour aider la Ville à mener cette action,

Le Conseil Municipal approuve la poursuite du projet de création de jardins participatifs dans les quartiers Kennedy et Chautemps et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette action, notamment les conventions de partenariat avec le lycée du Château Blanc, LOGEMLOIRET et VALLOIRE HABITAT.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

AVENANT FINANCIER 2019 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC A CC4V POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Vu la délibération n° 19-074 du 29 août 2019 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat avec la CC4V pour le développement de l'enseignement artistique dans l'est du Département en mutualisant les moyens techniques et financiers,

Considérant la participation financière de la CC4V aux frais de fonctionnement du Conservatoire établie pour l'année scolaire 2019-2020,

Le Conseil Municipal approuve l'avenant financier 2019-2020 à la convention de partenariat pour le Développement de l'enseignement de la musique et de la danse avec la CC4V et autorise le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL

Vu les textes législatifs régissant le régime des congés des agents de la Fonction Publique Territoriale référencés au règlement, qui s'imposent à l'autorité territoriale,

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour de certaines dispositions adoptées précédemment par délibération n° 18-142 du 03 janvier 2019,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les cycles de travail compte-tenu de l'évolution des nécessités de service,

Vu l'avis du Comité Technique du 1^{er} décembre 2020,

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement des congés.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI).

ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE - RIFSEEP

Vu les textes législatifs régissant le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale référencés audit régime ci-annexé,

Vu notamment le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire et établissant les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17-133 du 18 décembre 2017 décidant la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois d'agents technique et agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il convient d'étendre le régime indemnitaire RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois concernés,

Vu l'avis du Comité Technique du 1^{er} décembre 2020,

Le Conseil Municipal adopte le régime indemnitaire - RIFSEPP actualisé, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI).

AVENANT AU CONTRAT DE PARTICIPATION - PRÉVOYANCE

Vu la délibération n° 17-077 du 11 septembre 2017 autorisant le Maire à signer la convention de participation avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE, attributaire du marché pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'il a été constaté que le couple des garanties de base obligatoire « Incapacité-invalidité » constitue un frein indéniable à l'adhésion,

Considérant que la souscription obligatoire à la garantie « invalidité » ne constitue pas nécessairement la priorité des agents pour leur couverture en prévoyance complémentaire,

Considérant, dès lors, qu'il convient de dissocier les garanties de base tout en conservant le taux de cotisation initialement négocié,

Vu l'avis du Comité Technique du 1^{er} décembre 2020,

Le Conseil Municipal approuve les modifications à la convention de participation telles qu'exposées ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MISE À JOUR DU TABELAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui stipule qu'il appartient aux assemblées délibérantes de créer ou supprimer les postes après avis du Comité Technique,

Considérant qu'il convient d'adapter le nombre de postes créés au nombre de postes pourvus figurant au tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux suppressions de postes correspondantes.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

5 ABSTENTIONS (M. BELABBES, M. COLLARD, Mme HEBERT, M. NOTTIN, Mme CHBIHI KADDOURI).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis,